

Pour publication immédiate

PLANTE VIVACE LA BERCE DU CAUCASE : SOYEZ VIGILANTS RECOMMANDE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Joliette, le 15 juillet 2010 – La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière désire informer la population sur les risques à la santé que peut causer la berce du Caucase présente sur notre territoire. La DSPE a déjà reçu à ce jour, quelques signalements reliés à cette plante.

Description de la plante

La plante mature mesure de deux à cinq mètres de hauteur. On la retrouve notamment le long des berges, des routes, des cours d'eau, des fossés, des chemins de fer, mais elle peut aussi pousser dans les prés et les terrains vagues. Les enfants peuvent vouloir l'utiliser pour s'y cacher ou jouer, et les adultes peuvent y voir un intérêt ornemental. Même si cette plante est attrayante, il faut savoir qu'elle est nuisible pour la santé et pour l'environnement. En effet, lorsqu'elle colonise un milieu, elle nuit à la croissance des autres plantes, ce qui contribue à déstabiliser les écosystèmes et à accélérer l'érosion des berges. Il ne faut jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter.

Quoi faire en cas d'exposition à la sève de la plante

Cette plante cause des brûlures lorsque la peau entre en contact avec la sève et est ensuite exposée à la lumière. Des taches brunes peuvent persister pendant plusieurs mois sur les endroits affectés.

- Si la peau est touchée, il faut éliminer la sève le plus rapidement possible en évitant de l'étendre. Laver au savon l'endroit en contact avec la sève, rincer abondamment et se laver les mains.
- Changer de vêtements et les laver pour éviter la contamination d'autres parties du corps ou d'objets.
- Éviter l'exposition à la lumière des zones affectées, pour au moins 48 heures, et éviter le soleil, pour une période minimale d'une semaine.
- Si un enfant est atteint, si les yeux sont touchés ou si des lésions importantes se développent, il est suggéré de consulter un médecin.

Conseils aux responsables d'entretien paysager et travaux publics

Étant donné que la berce du Caucase est nuisible pour la santé et pour l'environnement, il est recommandé d'exercer un contrôle sur cette plante. Les précautions à prendre par tous les travailleurs susceptibles d'entrer en contact avec cette plante, sont les suivantes :

- Couvrir toutes les parties du corps avec des habits protecteurs (impermeables). Porter des pantalons longs, des manches longues et des gants imperméables couvrant les mains et les avant-bras.
- Protéger les yeux avec des lunettes, ou encore mieux tout le visage avec une visière.

- Si la plante est coupée mécaniquement, s'assurer que personne ne se trouve à une distance où elle pourrait être atteinte par la sève ou les débris de plantes projetés lors du fauchage ou de la coupe. Préférer l'utilisation d'une bêche ou d'une pelle ronde pour couper les tiges et les racines.
- Une fois le travail complété, enlever les vêtements et les gants de protection en les retournant à l'envers.
- Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les laver avant leur prochain usage.
- Laver les outils qui ont été en contact avec la sève de la plante.
- Se laver les mains et le visage à la fin de ces opérations de contrôle.

Pour plus de détails, consulter le site du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm.

Signalement de la berce du Caucase

Pour signaler la présence de la berce du Caucase, les personnes sont invitées à communiquer avec leur municipalité ou avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1 800 561-1616.

Les personnes qui croient avoir été en contact avec la berce du Caucase et qui désirent en savoir davantage sur les mesures à prendre en cas de brûlures, peuvent communiquer avec le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060 ou avec le service Info-santé au 8-1-1.



[Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs]

- 30 -

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
 Agente d'information
 Direction des communications et des relations publiques
 450 759-1157 poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca